



Impôt sur la vente d'un bien.

Par Kephri

Bonjour,
je suis pacsé avec mon conjoint. Celui-ci vend un bien immobilier hérité de sa famille. Cette vente se fait au nom de sa société. L'argent se trouve sur le compte de sa société.
Je n'ai aucun lien avec la société (pas de parts). Aujourd'hui nous sommes dépacés et il me dit que je peux avoir à payer un impôt sur cette somme à laquelle je n'ai jamais eu accès.
Cela est-il possible ?
Merci pour votre aide et vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est en effet surprenant.
C'est un bien propre qui ne vous appartient pas et qu'il vend. Il est seul redevable des droits et taxes qui le concernent.
C'est comme si le voisin ou le boulanger du village vendait un bien.
Vous n'êtes pas concerné.

Mais il y a peut être des éléments que vous ne connaissez pas.
Demandez lui plus de précisions sur cet éventuel impôt.

Par Rambotte

Bonjour.

et il me dit que je peux avoir à payer un impôt sur cette somme
Il ne dit donc pas de manière affirmative que vous aurez un impôt à payer. Il ne fait que dire, et seulement selon ce qu'il pense ou ce qu'il croit, que vous "pourriez" avoir un impôt à payer.

Par Kephri

Pour lui, il est sûr que j'aurai cet impôt à payer.
J'ai mal tourné ma phrase car moi j'ai du mal à y croire.
Je vais essayer d'avoir plus d'infos.
Merci à vous.

Par Rambotte

Nous, je crois que nous sommes à peu près sûrs qu'il n'y a pas de raison que vous ayez à payer un impôt sur cette somme.
Mais nous pouvons nous tromper.

Par yapasdequoi

Avez-vous financé des travaux sur ce bien et augmenté ainsi sa valeur ?